

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 mai, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 30 avril par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSÉ, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIÉ, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

M. Christophe PION à M. Gilles PASSOT, Mme Catherine BRUN à Mme Hélène LAPALUS, Mme Vickie REDEUILH à Mme Clotilde ROBIN, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, Mme Marie-Hélène RIAMON à Mme Brigitte DUMOULIN.

Secrétaire

M. Mahdi NOUIBAT est élu secrétaire.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

2. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur Grange : Ce soir nous lançons deux marchés de services.

Un pour les accords cadre à bons de commandes concernant la valorisation des déchets de voirie ou sables de balayage pour les années 2021 à 2025. A savoir que l'on est concerné par le sujet depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui impose aux collectivités de développer le tri des déchets non dangereux, non inertes admis actuellement en installation de stockage et le réemploi de ces matériaux à la hauteur de 50 % en 2025 par rapport à 2010. La Ville de Roanne est donc concernée par cette réglementation. Actuellement, pour information, le service Propreté de la Ville de Roanne collecte entre 450 et 500 tonnes de déchets de voirie dits sables de balayage.

Le deuxième marché de service que l'on lance ce soir est l'aménagement et l'entretien des espaces semi naturels et friches foncières, en accord cadre à bons de commandes. C'est un renouvellement de ce marché, cette opération porte sur différents types de travaux à réaliser sur divers sites de la ville de Roanne, les chantiers concernés sont constitutifs de jardins ou bois urbains, de voies routières, de réserves foncières ou d'espaces périurbains restaurés.

Le Conseil Municipal en prend acte.

COMMERCE - ARTISANAT

3. Dynamisation commerciale - Sonorisation des rues du centre-ville - Convention avec l'association "Les Vitrines de Roanne"- Approbation

Madame Rotkopf : C'est un renouvellement de convention, puisque les Vitrines de Roanne avaient fait l'acquisition en 2015 d'un matériel de sonorisation qui avait été installé dans les rues piétonnes et en centre-ville pour apporter un complément d'attractivité.

Dans ce cadre, nous avons établi une première convention en mai 2015, qui a été renouvelée en 2018, et aujourd'hui en 2021, nous avons décidé d'un commun accord avec les Vitrines de Roanne, de renouveler cette convention, c'est l'objet de cette délibération qui vous propose d'approuver les conditions et modalités techniques et financières d'installation, de gestion, d'entretien du système de sonorisation, qui est utilisé par les Vitrines de Roanne à leur bon vouloir lors d'évènements, tels que les soldes, les périodes de fête.

Madame Chevillard : Quelques questions par rapport à ce dossier. Il est noté qu'il y a un Comité de Pilotage, qui participe à ce Comité de Pilotage ? Quels ont été les critères qui ont permis l'évaluation ? Est-ce qu'on peut avoir un bilan de tout cela ?

Madame Rotkopf : C'est le mouvement des managements de ville, donc auxquelles participent les Vitrines de Roanne, la C.C.I., la Chambre des Métiers et la Ville de Roanne, au cours desquels, nous évaluons tous les dispositifs qui participent et qui ont trait aux commerces dans toute sa transversalité, nous avons dans ce cadre discuté avec les Vitrines de Roanne sur le renouvellement, la reconduction de ce dispositif.

Très honnêtement, il s'agit simplement de haut-parleurs de sonorisation qui étaient installés dans les rues piétonnes, rue Alsace Lorraine et place du Marché, qui servent à diffuser de la musique d'ambiance utilisée pendant les fêtes de Noël notamment, au moment des soldes d'hiver et d'été, et à divers temps forts de manière à animer un peu la ville. Je vous avoue, on n'a pas fait de bilan chiffré puisque l'on n'a aucun chiffre en fait, c'est de la diffusion de musique tout simplement.

Madame Chevillard : Simplement, un petit peu notre position par rapport à cela. On n'est pas forcément, on ne pense pas que la sonorisation des rues du centre-ville soit une bonne chose. On a l'impression qu'on impose de la musique avec une qualité de son qui n'est pas toujours très bonne, c'est le moins qu'on puisse dire.

On relègue la musique au rang de bruit de fond, j'aurais tendance à dire, et d'appât commercial. Ce n'est pas tout à fait notre vision des choses.

Pour autant, nous allons nous abstenir sur ce dossier parce qu'on pense malgré tout qu'il y a une partie de la population qui est demandeuse, et que les commerçants qui ont déjà beaucoup souffert, ont certainement besoin de cet outil pour leur permettre d'attirer la clientèle, nous nous abstiendrons.

Madame Rotkopf : Juste une réponse en deux temps, la première c'est que nous profitons de ces temps pour faire un certain nombre d'annonces, notamment sur les animations pendant les fêtes de Noël, on annonce aux gens les divers temps forts qui sont à leur disposition, les lieux où ils peuvent trouver des animations.

Et puis la deuxième, très honnêtement, à chaque fois que les Vitrines de Roanne ont été interpellées, c'est arrivé quelquefois au début sur la musique qui était ou trop forte ou pas suffisamment forte, ..., cela fait deux ans qu'ils utilisent ce dispositif sans aucune remarque et sans aucun retour ni des riverains, ni des commerçants, ni des personnes qui déambulent dans les rues. Je pense qu'effectivement c'est un dispositif qui sied à la grande majorité des gens qui pratiquent le centre-ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'association "Les Vitrines de Roanne".

Mme Rotkopf et M. Guillermin, Adhérents aux Vitrines de Roanne, ne prennent pas part au vote.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

4. Dynamisation commerciale - Animation complémentaire organisée par les Vitrites de Roanne - Exonération des droits d'occupation du domaine public- Année 2021- Approbation

Madame Dana Burnichon : Enfin, nos commerces vont pouvoir ouvrir à nouveau le 19 mai prochain ! Dès cette annonce gouvernementale, l'association les Vitrites de Roanne a proposé aux commerces sédentaires des rues piétonnes, Jean Jaurès, Cadore et Alsace Lorraine, un déballage le 22 mai prochain dans le respect des règles établies.

Après l'exonération des droits d'occupation pour les animations des samedis 10 juillet et dimanche 12 septembre décidée par délibération du 8 avril 2021, la Ville de Roanne continue à soutenir ses commerces afin de les dynamiser et de renforcer l'attractivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les exonérations des droits d'occupation du domaine public au titre de l'animation complémentaire susmentionnée organisée par l'association "Les Vitrites de Roanne", dans les conditions précitées.

Mme Rotkopf et M. Guillermin, Adhérents aux Vitrites de Roanne, ne prennent pas part au vote.

EDUCATION - JEUNESSE

5. Écoles publiques - Organisation du temps scolaire - Années 2021-2022-2023 - Approbation

Madame Dufossé : Une délibération relativement simple, dans la mesure où en 2018, lors du retour à la semaine de 4 jours, ce retour s'est accompagné de la réécriture du PEDT qui court de 2018 à 2023, nous sommes à mi-parcours du PEDT, le Directeur Académique nous demande de confirmer le maintien des horaires pour les 3 ans à venir, jusqu'à la fin du PEDT en 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement pour le maintien des horaires actuels, qui seront appliqués aux rentrées scolaires 2021, 2022 et 2023.

6. Ville Amie des Enfants - Plan d'Action Municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse - Convention avec UNICEF France - Charte - Approbation

Madame Lapalus : Depuis 2016, la Ville de Roanne est reconnue Ville Amie des Enfants par l'UNICEF, et nous avons depuis 5 ans participé à diverses actions en partenariat avec l'UNICEF afin d'entretenir et de développer ce lien pour promouvoir les droits de l'enfant.

Cette délibération qui vous est présentée a pour but de demander le renouvellement de cette labellisation pour le mandat 2020-2026.

Le dossier sera déposé conjointement avec Roannais Agglomération.

Vous pouvez constater la diversité des actions envisagées, aussi bien environnementales que sportives, historiques,...

Madame Dumoulin : Mme Troncy lors du C.C.A.S. de cette semaine, a annoncé une réunion qui allait venir et qui allait permettre sans doute de faire un bilan des questions sociales, en réunissant les associations du domaine social et du droit humain je dirais.

Puisque nous parlons de la jeunesse, je voulais simplement souligner ce soir, dans cette assemblée, qu'actuellement l'école a repris depuis une semaine et demie, et le milieu scolaire tous niveaux confondus est en train de mesurer des formes de précarité inédites sur notre territoire. J'espère que cette réunion avec le monde associatif permettra justement de mesurer la question de l'enfance face à la précarité, qu'elle soit précarité alimentaire ou précarité de logement, et je ne doute pas M. le Maire, que la mairie qui est Ville qui soutient l'enfance interviendra sur ces questions et trouvera des solutions pour ces difficultés.

Monsieur le Maire : Mme Troncy vous voulez rajouter quelque chose ou répondre à Mme Dumoulin.

Madame Troncy : Bien sûr, nous serons particulièrement attentifs aux constats et aux états des lieux qui seront dressés lors de cette réunion. Nous avons déjà fait une première réunion en réunissant, je l'ai évoqué au dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S. de mardi, les associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire pour qu'ils puissent remonter des informations de terrain, pour qu'ensuite le C.C.A.S. puisse orienter ses différentes actions et ses différentes aides au plus près de cette nouvelle réalité qui sera constatée.

Madame Chevillard : On pense que ce projet a des actions relativement intéressantes, notamment contre le racisme, les journées intergénérationnelles, un certain nombre d'actions nous paraissent relativement intéressantes, par contre, on se pose quand même la question des moyens efficaces qui vont être mis en place pour aller chercher, mais tous les publics d'enfants, c'est-à-dire que ce soit dans les milieux défavorisés, que ce soit aussi les enfants de migrants parce qu'ils sont là aussi.

Une réflexion par rapport à « il est fait référence au groupement de trois écoles afin de tenir compte des différences des enfants en grande pauvreté ». Alors, on n'est pas franchement sûr que ce soient les grandes structures comme ça qui facilitent l'intégration, on a plutôt tendance à penser que cela facilite plus facilement l'individualisme, c'est un petit peu plus compliqué que ça.

Dans la charte de la Ville Amie des Enfants, il est stipulé qu'on affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, on pense que ce serait intéressant de travailler à ce que les enfants des familles notamment en grande difficulté, et des enfants migrants, puissent prétendre à un repas à la cantine à un prix très modeste ou à titre gratuit, parce que c'est aussi ça intégrer les enfants et faire valoir, j'aurais tendance à dire, la convention internationale des droits des enfants.

Par rapport à ce sujet là en tous les cas, on s'abstiendra parce qu'on pense que ce projet, même s'il y a des choses très intéressantes à l'intérieur, nous paraît pas assez ambitieux en tous les cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse ainsi que la convention et la charte Ville Amie des Enfants à intervenir avec UNICEF France.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

CULTURE ET EVENEMENTS

7. Saison théâtrale 2021-2022 – Programmation – Partenariats – Tarifs - Approbation

Monsieur Brasseur Minard : Le Théâtre de Roanne est un lieu culturel de patrimoine, reconnu et choyé par les habitants. La saison 2020-2021 restera pour le public, l'équipe du Théâtre et aussi pour le monde de la culture, une année de fermeture, d'annulation de spectacles, d'indemnisation de compagnies.

Le Théâtre est aussi un lieu chaleureux, ouvert et poursuit son travail de diffusion, de soutien à la création et de médiation.

Durant cette longue période de fermeture des théâtres, le Théâtre de Roanne a continué à accueillir des compagnies en résidence de création, mais aussi à réaliser certains travaux comme par exemple la dernière tranche de rénovation des stucs.

La Ville de Roanne remercie le public fidèle du Théâtre, par son soutien, mais aussi les artistes qui ont pu continuer leur travail de création, afin d'offrir des spectacles de qualité, et nous espérons tous que la saison 2021-2022 soit sous le signe du lien.

Il nous semble donc important que cette prochaine saison réponde aux objectifs que guide le projet artistique et culturel car la culture est vitale, les lieux collectifs de partage sont d'autant plus nécessaires que l'isolement a été douloureux et long.

Afin de redonner envie aux spectateurs de revenir au Théâtre, il a été donc décidé de faire la présentation de saison, un événement festif à la rentrée de septembre avec une soirée de spectacle offrant au public des spectacles gratuits et festifs, tout en découvrant cette nouvelle saison.

Nous savons notre public fidèle, et cette année il leur est proposé de s'abonner en deux temps : dès septembre, au moment de la présentation de saison et à partir du 15 janvier 2022.

Une nouvelle formule d'abonnement avec 3 spectacles minimum mais pas de maximum.

Les tarifs des places à l'unité ou à l'abonnement n'ont pas augmenté.

Le tarif des dernières minutes à 9 € pour les moins de 26 ans est toujours d'actualité et poursuivi.

Nous comptons sur vous et toute l'équipe du Théâtre sera prête à vous accueillir pour vous guider et vous conseiller.

Mais parlons un peu de cette saison 2021-2022. Cette prochaine saison sera pluridisciplinaire, éclectique, accessible à tous, de grande qualité artistique et riche de 46 spectacles, en passant par la danse, le cirque, les marionnettes, l'humour, la musique, le slam et le théâtre.

Le Théâtre accueillera 12 compagnies de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 17 créations et plus de 7 spectacles hors les murs.

Pour que le Théâtre soit un lieu ouvert au public, il lui sera proposé une fois par mois une conférence, une exposition en lien avec les spectacles accueillis, plusieurs rencontres tout au long de la saison et les visites gratuites sur rendez-vous ou lors des journées du patrimoine.

Le Théâtre ne serait rien sans les artistes, et ces artistes associés que sont Maïanne Barthès avec sa compagnie Spell Mistake(s) et Bérangère Fournier Samuel Faccioli de la compagnie La Vouivre. Ces deux compagnies proposeront tout au long de cette saison de développer des actions culturelles pour rendre accessible la culture pour tous et partout en proposant stages et ateliers chez nos partenaires sociaux, scolaires et associatifs.

Comme vous pouvez le constater le Théâtre de Roanne est prêt à rouvrir ses portes pour entendre de nouveau rire, applaudir, découvrir cette nouvelle saison 2021-2022.

Monsieur Vanhecke : Vous connaissez mon intérêt pour la culture et ma préoccupation pour les professionnels du spectacle qui, face à la crise sanitaire, tentent de se relever et de faire connaître leur situation désastreuse à travers différentes actions.

Comme vous l'avez dit au dernier Conseil, ce ne sont pas les intermittents qui vont faire disparaître la COVID, et je voudrais juste compléter votre propos en vous disant qu'aujourd'hui, c'est bien la COVID qui tente de faire disparaître les artistes, les intermittents et les techniciens du spectacle.

Aussi, j'aurais une question concernant la liste des spectacles de la programmation afin d'affiner notre choix de délibération. En effet, il y a des compagnies qui sont situées en région, des compagnies qui sont sur notre département, et je souhaiterais savoir si parmi les compagnies de la Loire, il y en a de notre agglomération et de Roanne ? Si oui, quelles sont-elles ? Et si non, pourquoi ne pas avoir été vers un choix au soutien artistique local pour cette nouvelle programmation ? Je vous remercie.

Monsieur Brasseur Minard : M. Vanhecke, lors de la commission culture, Mme Agnès Houart vous a présenté cette nouvelle saison. Il est vrai, comme elle l'a stipulé, que nous devons accueillir, parce que nous avons des financements de la Région et du Département, des compagnies de la Loire. Nous en avons aussi de la Loire, pas forcément de Roanne, et il est vrai que pour une ouverture culturelle, la Directrice, via la programmation, se dirige vers plusieurs compagnies de la Loire, pas forcément celles de Roanne. Je vous dirais qu'après, Virginie Barjonet a beaucoup travaillé avec le Théâtre de Roanne, elle a fait aussi beaucoup de médiation, il est aussi temps de faire découvrir d'autres compagnies de la Loire, pas forcément que celles de Roanne.

Monsieur Iacovella : Je voudrais rebondir effectivement sur cette question du cahier des charges en fait, de la scène régionale, le Théâtre de Roanne étant une scène régionale est contraint à un choix, à un cahier des charges qui fixe les règles, ce qui vient d'être expliqué. De ce point de vue là, je n'ai pas de remarque particulière à faire, si ce n'est que la programmation proposée est de qualité.

Je voudrais rebondir sur le fait que cette scène régionale se situe dans un territoire où les scènes, justement de label national, sont totalement absentes. La première la plus proche est à Clermont-Ferrand, la suivante elle se trouve à Mâcon et la dernière se trouve à Valence, c'est dire que le territoire en question, dont je viens de décrire le périmètre, est un territoire qui est complètement ouvert aux lieux de production, de diffusion, de création contemporaine du spectacle vivant au niveau national.

Je soulève ici une question que j'avais déjà soulevée par ailleurs, est-ce qu'il serait possible d'avoir véritablement un débat sur l'importance que pourrait revêtir, pour la Ville de Roanne, d'être à l'initiative d'une scène nationale sur notre territoire ?

Monsieur le Maire : C'est un débat que l'on peut toujours nourrir. Après, être scène régionale implique des obligations, et malheureusement ne nous apporte pas beaucoup de moyens pour la faire vivre. Je ne critique en rien l'aide apportée par le Conseil Régional mais il se limite à 60 000 € par an. Ce n'est pas avec ça qu'on fait une programmation et que l'on peut faire vivre un théâtre, dont on sait particulièrement que nous avons un déficit, et c'est bien naturel puisqu'on ne demande pas au Théâtre d'être excédentaire ou même d'être à l'équilibre. Nous avons un déficit qui est de l'ordre de 800 000 €, donc 60 000 € apportés par la Région au regard d'un déficit de 800 000 € c'est peu de chose. Néanmoins, c'est très appréciable et nous sommes satisfaits de pouvoir en bénéficier.

Se donner une dimension supérieure c'est-à-dire un rayonnement national, impliquerait des moyens complémentaires beaucoup plus importants, et je ne suis pas sûr, là-encore, que les moyens apportés par l'Etat permettent de compenser ce que nous devrions engager en termes de dépenses pour obtenir ce label.

Je pense qu'il faut avoir certes de l'ambition mais aussi il faut être conscient des moyens dont nous disposons. Vous avez raison certainement, il faut effectivement peut-être aller à Lyon, aller à Clermont-Ferrand, aller à Valence, n'oublions pas qu'à Saint-Etienne il y a quand même un opéra, bref nous sommes dans une région qui est quand même, sur le plan culturel, assez richement dotée, et qu'aujourd'hui nous offrons aux roannais et à des gens d'ailleurs, de l'extérieur, la possibilité d'avoir des spectacles de qualité qui n'ont peut-être pas un rayonnement national, mais qui permettent aussi de rayonner au-delà de notre simple ville. Quant à ceux qui souhaitent avoir des spectacles qui soient vraiment d'un rayonnement national, et bien il faut le reconnaître, il faut prendre le train, sa voiture, faire quelques kilomètres pour pouvoir assister à ce type de spectacle.

C'est aussi pour ces raisons-là que nous avons, à l'époque, voulu un Scarabée et que nous avons aujourd'hui un Scarabée qui nous permet d'avoir sur le plan culturel, pas forcément du spectacle vivant systématiquement, des spectacles qui tournent à travers la France et qui sont de rayonnement plus important. C'est un complément appréciable, mais on ne pourra pas, à mon avis, aller tellement au-delà sauf si nous avons des moyens extrêmement importants qui pourraient nous être alloués, ce dont je doute aujourd'hui compte tenu de la difficulté que rencontre l'Etat sur le plan financier.

Voilà les éléments que je pouvais partager avec vous, mais M. Brasseur Minard va vous faire un complément.

Monsieur Brasseur Minard : Il y a bien une scène nationale dans la Loire qui est la Comédie et du coup on ne peut pas avoir, on peut être scène conventionnée DRAC, mais on ne peut plus créer actuellement de scène nationale, donc comme vous dites M. le Maire, peut-être à réfléchir mais pour le moment tout est bloqué.

Monsieur Iacovella : Je rappelle que j'ai été Président, j'ai eu l'honneur d'être Président d'une scène nationale en France pendant 5 ans, donc je connais bien les dispositifs, nous parlons bien d'un dispositif qui s'appelle scène nationale, et qu'il ne faut pas confondre avec d'autres, c'est pour cela que je n'ai pas cité celui de Saint-Etienne, puisque Saint-Etienne ce n'est pas une scène nationale, c'est la première chose.

La deuxième c'est qu'il existe deux modèles, en fait il y a même plusieurs modèles, il y a deux modèles essentiellement dans les scènes nationales dont la mission est celle de produire et de diffuser. Certaines scènes nationales font beaucoup de production et de ce point de vue là, elles dégagent même des excédents, je peux vous donner des exemples, et puis effectivement, il y a celles qui sont beaucoup plus tournées vers la diffusion, parfois sur des animations de territoire, sur les quartiers, faire un travail plus transversal. Il existe vraiment différents modèles, sur les 76 scènes nationales dont dispose le pays, je regrette que la Loire n'en dispose d'aucune. Je pense que le territoire de Roanne mériterait de pouvoir faire ce travail, mais c'est un débat.

Monsieur le Maire : On peut partager ce regret M. Iacovella, comme vous l'avez dit 76 scènes nationales, nous sommes 100 départements, cela veut dire que tous les départements n'en ont pas, le département de la Loire fait partie de cela.

Après il faut aussi avoir, comme je l'ai dit, des moyens financiers. La taille de notre ville, je ne sais pas le détail des scènes nationales, il y a certainement des scènes nationales qui sont implantées dans les villes moyennes, mais je voudrais aussi voir si elles consacrent un effort pour pouvoir faire vivre leur scène nationale, elles ne consacrent pas autant d'effort sur d'autres sujets sur lesquels nous, nous sommes peut-être. Si nous devons abandonner les efforts faits sur des sujets pour pouvoir les consacrer à une scène nationale, ce serait, à ce moment-là, faire des choix et je ne suis pas sûr que nous rencontrions un soutien aussi important que cela.

C'est intéressant d'évoquer ce sujet au moment où nous allons reprendre nos activités théâtrales, on l'espère, à ce jour on ne connaît pas les jauges qui nous seront permises, est-ce que ce sera un fauteuil sur deux, un fauteuil sur trois, avec pass sanitaire, pas de pass sanitaire, vacciné pas vacciné, je n'en sais rien, nous attendons les dernières informations avant de pouvoir peaufiner le lancement de cette saison. En tous les cas vous avez le programme, les principaux partenariats et les tarifs qui vous sont proposés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme de la saison culturelle 2021-2022 en intégrant les spectacles programmés, les résidences, l'action culturelle et les artistes associés, la politique tarifaire, les partenariats et co-productions, accorder les gratuités du diapason à l'association RMR et Canal Jazz et d'approuver les différents tarifs afférents à la billetterie, à la location du Théâtre, et aux ateliers théâtre.

8. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Convention pour le dépôt d'objets archéologiques et d'art décoratif appartenant au Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne - Approbation

Monsieur Banchet : Si dans les années 1960 le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne a consenti un dépôt de pièces céramiques au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette de la Ville de Roanne, il convient de régulariser ces pièces afin de les garantir et de faire signer une convention jointe à la délibération qui formalise les obligations et garanties du déposant et du dépositaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne pour le dépôt d'objets archéologiques et d'art décoratif.

CADRE DE VIE

9. Rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet - Mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL OSER - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) - Années 2019 et 2020 - Approbation

Monsieur Dorange : Comme vous le savez la Ville de Roanne est membre de la SPL OSER dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est actionnaire principal. La SPL OSER apporte aux collectivités des compétences et des moyens humains dédiés à la rénovation énergétique du patrimoine public. C'est donc dans ce cadre-là que nous avons confié la maîtrise d'ouvrage à la SPL OSER pour la rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet.

Cette dernière doit produire à la collectivité un compte-rendu annuel avec le bilan des dépenses acquittées des années 2019 et 2020, le budget prévisionnel, l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes-rendus annuels à la collectivité 2019 et 2020 présentés par la SPL OSER et ses annexes.

M. Dorange, Administrateur de la SPL OSER, n'a pas pris part au vote.

10. Acquisition du tènement immobilier situé 148, rue Lucien Sampaix à Madame Julie JAUZI - Approbation

Madame Prost Mallet : Il vous est présenté aujourd'hui une délibération pour l'acquisition d'une parcelle de 2 655 m² cadastrée AV 77, située 148, rue Lucien Sampaix à Roanne et appartenant à la famille JAUZI.

Une petite précision sur le projet de délibération, JAUZI avait été orthographié JAUZY et en fait il s'agit d'une faute d'orthographe, la bonne orthographe est JAUZI, toujours la famille JAUZI mais avec un "I".

Sur ce terrain se trouve donc un bâtiment d'habitation qui s'est dégradé à cause d'un dossier de succession qui a mis de longues années à aboutir. La maison d'habitation a d'ailleurs été démolie et le terrain mis en sécurité suite à plusieurs interventions depuis 2016 de la Ville de Roanne au titre de la police du Maire dans le cadre d'un arrêté de péril.

Aujourd'hui, la succession est enfin réglée et Mme Jeanne Marie DUVERGER, tutelle de la mineure Julie JAUZI, a eu l'autorisation du juge des tutelles de céder le bien.

Afin de régulariser cette situation et à terme de permettre le développement d'une nouvelle opération de logements type maison de ville, il est proposé d'acquérir cet espace. Un accord financier est intervenu à hauteur de 30 000 €. Il tient compte du marché, des frais engagés, dont 4 440 € dus par le vendeur au titre du péril et des frais restants à engager puisqu'il faudra effectuer d'importants travaux de déblaiement. Cette acquisition ne nécessite pas d'avis du service des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition du terrain situé 148, rue Lucien Sampaix cadastré AV 77 au prix de 30 000 €.

11. Cession d'une parcelle de terrain située 1 - 3, rue Bravard à Monsieur et Madame Franck et Cécile CLAIR - Suppression d'une servitude de passage - Création d'une servitude de tréfonds - Classement dans le domaine public - Approbation

Monsieur Sergenton : Il s'agit d'une cession d'une parcelle de terrain à M. et Mme Franck et Cécile Clair située 1-3, rue Bravard, afin de permettre l'alignement sur la rue Claude Bochard et d'améliorer la sécurité de la circulation à l'angle des rues Bravard et Claude Bochard. La Ville de Roanne avait fait l'acquisition de deux parcelles cadastrées AN 464 et AN 465.

Ces aménagements ayant été réalisés, les propriétaires d'une parcelle voisine ont proposé d'acquérir une bande de terrain contiguë à leur parcelle pour y construire un garage.

La division parcellaire ayant été effectuée, il est convenu de céder à M. Franck CLAIR et Mme Cécile CLAIR, la parcelle nouvellement cadastrée section AN 1048 d'une superficie de 71 m² et une parcelle cadastrée AN 1046, d'une superficie de 36 m².

Cette cession a été convenue au prix de 130 €/m² conformément à l'estimation du service des Domaines pour une superficie totale de 107 m².

Il a également été convenu entre la Ville de Roanne et les époux CLAIR de mettre fin à la servitude de passage dont bénéficiaient ces derniers sur la parcelle désormais cadastrée AN 1048 qu'ils vont acquérir.

Il sera créé une servitude de tréfonds tous réseaux sur la parcelle AN 1047 au profit des parcelles AN 466 – 1046 et 1048 qui sont propriétés des époux CLAIR.

Le reste du terrain est voué à être aménagé en espace public végétalisé. Il convient de classer les parcelles restantes dans le Domaine Public communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à M. Franck CLAIR et Mme Cécile CLAIR ou toute autre personne qui se substituerait, des parcelles de terrain situées 1-3, rue Bravard à Roanne, nouvellement cadastrées section AN n° 1048 et 1046, d'une superficie totale de 107 m² au prix de 130 €/m² soit 13 910 € nets, de supprimer la servitude de passage sur la parcelle AN n° 1048, de créer une servitude de tréfonds tous réseaux sur la parcelle AN n° 1047 au profit des parcelles AN n° 466 – 1046 et 1048, et de classer les parcelles AN n° 1047 et 1049 dans le Domaine Public Communal. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

12. Cession d'une bande de terrain située 9, rue Lucien Sampaix à la SCI LA TRANQUILITE - Suppression d'une servitude de passage - Approbation

Madame Barbant : La SCI La Tranquilité située 20, rue de Clermont avait émis le souhait d'acquérir une petite bande de terrain voisine à la sienne, cadastrée section AT n° 595, située au 9, rue Lucien Sampaix.

Cette cession ne compromettait pas les futurs aménagements du quartier Clermont, le modificatif a donc été effectué.

Cette cession nouvellement cadastrée AT 680 a été cédée au prix de 60 €/m², c'est-à-dire un montant total de 5 580 € conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale, qui est un service d'évaluation immobilière pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

Il a été également convenu de supprimer la servitude de passage dont bénéficiait la SCI La Tranquilité avec la Ville de Roanne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à la SCI LA TRANQUILITE ou toute autre personne qui se substituerait, de la parcelle de terrain située 9, rue Lucien Sampaix à Roanne, cadastrée section AT n° 680, d'une superficie de 93 m² au prix de 60 €/m² soit 5 580 €, et de supprimer la servitude de passage sur la parcelle AT n° 679. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

13. Fleurissement avenue de Lyon - Convention avec le Centre Hospitalier de Roanne - Approbation

Madame Loughraieb : Il s'agit de poursuivre le fleurissement de l'avenue de Lyon avec la plantation de rosiers grimpants sur le mur de soutènement qui se situe sous l'ancienne maternité du Centre Hospitalier.

A cet endroit, il y a déjà des jardinières et un massif au sol, et des travaux seront nécessaires pour installer des câbles permettant de faire grimper les rosiers.

La Ville de Roanne continuera à entretenir, comme elle le fait depuis plusieurs années, le massif, les jardinières et les rosiers.

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'avoir une autorisation du Centre Hospitalier de Roanne et il est donc proposé une convention de partenariat pour une durée de 3 ans, renouvelable pour une durée maximale de 9 ans.

Madame Dumoulin : M. le Maire, on connaît votre attachement pour les fleurs, alors je ne sais pas si c'est pour les roses ?

Monsieur le Maire : J'aime beaucoup les roses.

Madame Dumoulin : Vous avez bon goût alors !

Quoi qu'il en soit, on sait aussi votre attachement pour les labels et pour le label Villes Fleuries qui est un joli label, on espère avoir, je crois prochainement, M. Vanhecke m'a dit, la 4^{ème} fleur, je ne me trompe pas ? On devrait y arriver, surtout je trouve cette délibération est l'occasion de féliciter les services des Espaces Verts qui font un très beau travail sur la ville.

Moi, comme beaucoup de roannaises et roannais, j'habite en appartement en centre-ville, et j'ai toujours beaucoup de plaisir à observer tout au long de l'année, on va dire le travail suivant les saisons, le travail des services, je les remercie à cette occasion.

Connaissez-vous M. le Maire, APIcité ?

Monsieur le Maire : APIcité ? Non.

Madame Dumoulin : Contrairement à l'apparence lexicale, ce n'est pas un label qui mesure le taux de bonheur dans les villes, non, c'est un label qui mesure la capacité qu'a l'abeille à vivre dans la ville, c'est-à-dire c'est un label qui permet de garantir une bonne pollinisation, de garantir d'une certaine manière évidemment une qualité de vie à ses habitants, alors pourquoi pas accompagner nos villes fleuries de ce label APIcité ?

Monsieur le Maire : C'est une excellente idée, M. Lassaigue va se rapprocher dès demain du label APIcité.

Monsieur Lassaigue : Tout à fait.

Madame Dumoulin : Mais j'aurais plaisir à accompagner M. Lassaigue sur cette question.

Monsieur Lassaigue : J'y compte bien ! Et on pourrait aller aussi voir les 12 ruches que nous avons installées au cimetière.

Madame Dumoulin : Avec plaisir.

Monsieur le Maire : Organisez votre agenda comme vous le voulez, si on peut récupérer un label de plus, un classement, après les Mariannes d'Or, Ville à Vélo, et en espérant la 4^{ème} fleur.

Merci en tous les cas de cette proposition, je ne connaissais pas APIcité, on va regarder cela, mais à partir du moment où nous avons une ville fleurie qui a une qualité de l'air particulièrement bonne, je ne vois pas pourquoi les abeilles seraient malheureuses chez nous, on va regarder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier de Roanne.

M. Nicolin, Président du Centre Hospitalier de Roanne, n'a pas pris part au vote.

14. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 1er trimestre 2021 - Compte-rendu

Madame Lupu Bratloveanu : Comme habituellement, un bilan récapitulatif vous est communiqué sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner, c'est ce qu'on appelle les D.I.A. déposées et des Décisions de Prémption ou non pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

On décompte pour ce premier trimestre 325 D.I.A. pour un montant global de transaction de 36 334 148 € et une seule a fait l'objet d'une prémption par la Ville de Roanne, il s'agit d'un garage situé au 36, impasse Fontval pour un montant de 4 500 €.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 1^{er} trimestre 2021.

FINANCES – MOYENS GENERAUX

15. Défi Sport Famille - Création d'un coût d'inscription - Approbation

Monsieur Passot : Cette délibération concerne le lancement d'une nouvelle manifestation sur les Bords de Loire. A l'occasion du lancement de sa saison estivale, cette manifestation va s'intituler Défi Sport Famille, elle sera organisée par la Ville de Roanne, mais aussi avec la société Week&Sport.

Cette première édition se déroulera le dimanche 4 juillet 2021 de 8 h 30 à 16 h 30 en partenariat avec les Conseils de Quartier Centre et Bords de Loire, et quatre associations dont trois associations sportives roannaises.

Le Défi Sport Famille est un enchaînement d'activités sportives et ludiques qui vont se pratiquer par équipe composée d'un adulte et d'un enfant, soit en famille ou entre amis. Selon l'âge des enfants, les duos seront classés dans trois catégories, 6/7 ans, 8/9 ans et 10/11 ans. Ce défi se veut convivial puisqu'il n'est pas compétitif, le parcours n'étant pas chronométré, sans aucun classement.

Six activités sont au programme : run & bike, tir à l'arc, canoë kayak, un parcours aventure, un parcours à l'aveugle et des jeux énigmes.

La participation au Défi Sport Famille s'élèvera par duo à :

Quotient Familial	Tarif
Inférieur ou égal à 450 €	Gratuit
de 450,01 à 900 €	10 €
Supérieur à 900 €	20 €

L'inscription et le paiement seront effectués en ligne. Le tarif comprendra l'inscription, l'accueil, le café, les jus de fruit, la pause goûter de l'après-midi ainsi qu'un cadeau à chaque participant, notamment à midi il y aura un pique-nique, chaque famille devra apporter son pique-nique.

Madame Dumoulin : Nous observons dans cette délibération l'apparition d'une tarification sociale, on peut l'appeler comme cela, ce qui n'avait pas été présenté lors de la dernière commission sports, nous étions intervenus à ce sujet pour demander simplement la gratuité au niveau de la participation des familles.

Evidemment nous n'aurons pas la fatuité de croire que notre intervention est venue modifier votre jugement, seulement nous continuons à penser que face à ce type d'évènement familial, on pourrait quand même imaginer que la gratuité soit souhaitable, donc nous voterons contre cette délibération pour cette raison.

Monsieur le Maire : On a un peu de mal à vous suivre Mme Dumoulin, j'en appelle à votre cohérence, en commission vous dites « il y a un tarif à 20 €, nous souhaiterions un tarif qui se fasse en fonction des moyens des uns et des autres ». Nous le faisons, maintenant vous dites « on votera contre parce qu'on veut la gratuité ». Cela me rappelle un petit peu le Conseil Municipal dernier où sur les chèques aux étudiants, vous avez voté contre et bizarrement vous avez voté pour au Département. Je vous demande juste un peu de cohérence, parce que je pense que les roannais ont un peu de mal à vous suivre.

Madame Dumoulin : M. le Maire, je pense que vous avez à vos côtés Mme Robin, et vous avez aussi Mme Troncy. Je pense que Mme Robin et Mme Troncy pourront confirmer que nous n'avons pas voté ni au Département, ni au C.C.A.S., les sommes que vous avez annoncées pour le soutien aux étudiants. Mme Troncy d'ailleurs, nous a expliqué qu'il n'y avait pas de vote parce que nous étions dans une situation exceptionnelle, Mme Troncy vous confirmez ? Et au Département, nous n'avons pas pour l'instant, alors peut-être nous avons encore au Département une commission permanente début juin, peut-être que nous voterons à ce moment-là, je ne sais pas, je ne peux pas envisager ce que l'exécutif du Département va nous faire voter, mais par contre moi j'ai retenu le propos de Mme Troncy. Je m'attendais à voter les 1 900 € qui étaient proposés, qui avaient été demandés au C.C.A.S. et Mme Troncy nous a expliqué qu'il n'y avait pas de vote, donc évidemment j'ai bien entendu la parole de Mme Troncy qui, je pense, est quelqu'un qui sait de quoi elle parle, et j'ai bien compris qu'il n'y aurait pas de vote. Je pense que vous allez trop vite en besogne.

Monsieur le Maire : Qu'il n'y ait pas de vote est une chose, que vous n'y ayez fait aucune remarque lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sur le sujet en est une autre, quant au Département, je vous confirme bien que vous avez voté, c'était inscrit à l'ordre du jour du 3 mai, nous sommes aujourd'hui le 6 mai, le 3 mai est passé, vous avez voté.

Madame Dumoulin : Et bien je regarderai Monsieur.

Monsieur le Maire : Vous pouvez regarder, mais votre vote est enregistré au Département comme tel. Tout cela pour dire que vous pouvez effectivement voter contre la création du Défi Sport Famille, ce n'est pas un sujet pour nous très ennuyeux.

Monsieur Passot : Moi je voudrais quand même insister auprès des roannais, c'est une manifestation, cela va être la première justement elle est unique, je pense qu'on a voulu aussi travailler avec cet esprit, non pas de compétition mais de convivialité, de l'esprit de famille,... ou d'amitié, moi j'invite les roannais.

Ce qu'on a oublié de dire, c'est que la jauge va être limitée à 100 duos, donc de bien s'inscrire le plus rapidement possible parce que s'il y a trop de succès, on ne pourra prendre tout le monde.

Monsieur le Maire : Après sur le fait que cela soit gratuit dans ce cas-là, il faut que le Théâtre soit gratuit, il faut que la piscine soit gratuite, il faut que les transports soient gratuits, il faut que tout soit gratuit, là on fait une manifestation sportive, il faut que cela soit gratuit. On a bien enregistré que désormais du côté "A Gauche pour Roanne", il fallait que tout soit gratuit, maintenant il faudra me dire comment vous payez.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 36 voix (Groupe Majorité + "Collectif 88 %" + M. Iacovella Groupe "Réussir Roanne Ensemble")
CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs proposés. Le règlement des inscriptions sera encaissé par le biais d'une plateforme de paiement sécurisé sur le compte D.F.T. (Dépôts de Fonds au Trésor) de la régie concernée.

SPORTS

16. Mâtel Sports Roanne Tennis - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation

Monsieur Guillermin : Mâtel Sports Roanne Tennis dispose à travers la mise en œuvre de son projet associatif et sportif, d'un équipement municipal à usage tennistique, ainsi que d'un club house et des vestiaires.

Dans ce cadre, il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens formalisant les engagements réciproques de la Ville de Roanne et de Mâtel Sports Roanne Tennis pour le développement de leur activité.

Monsieur Vanhecke : Sans commission sportive car annulée, nous avons pris connaissance de cette délibération concernant une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Roanne et Roanne Mâtel Tennis Club, sans vraiment d'explication préalable.

Néanmoins, cette convention à effet de mai 2021, aux objectifs denses au regard du temps imparti pour les réaliser, 31 décembre 2021, nous pose une interrogation quant à son renouvellement, soit 2 fois par reconduction expresse pour une durée d'une année.

En effet, nous avons appris par la presse et les réseaux sociaux que ce club se verrait retirer tous les équipements qu'il occupe depuis maintenant 70 ans, à partir du 31 août 2022. Telle que présentée, cette convention ne nous paraît pas adaptée dans son renouvellement au contexte d'avenir du club.

Il n'est donc pas envisageable d'accorder notre approbation à cette délibération dans ces conditions de rédaction. En effet, les clauses de reconduction expresse pour une année ne sont plus adaptées et ne doivent plus s'appliquer puisque ce club, selon votre volonté, ne bénéficiera plus des équipements au 31 août 2022. Voilà pour notre remarque sur Mâtel Tennis Club.

Monsieur Gerbot : Nous avons une remarque et deux questions.

La Ville en partant du principe que les clubs de tennis sont en difficulté, ce qui est exact, tel qu'il est écrit en page 1, à savoir « face aux difficultés rencontrées par les deux clubs de tennis existant à Roanne pour poursuivre leur développement », donc d'où l'idée de la fusion et du financement d'un seul site, la première question est la suivante : la Ville souhaite-t-elle toujours la fusion malgré l'opposition et le vote négatif du club de Mâtel ?

Et ensuite, s'il n'y a plus de mise à disposition des équipements de Mâtel, quelle alternative la Ville souhaite-t-elle mettre en place pour respecter son engagement de garantir pour tous un accès à la pratique sportive aux habitants des quartiers de Mâtel ?

Et enfin une remarque, le Mâtel Sport Roanne Tennis avait vu sa subvention passer de 3 100 € en 2020 à 1 420 € en 2021, soit une baisse de 56 %, le prétexte étant que l'association disposait de 30 000 €, seulement dans les 30 000 € il ne faut oublier non plus les salariés, et il faut bien une trésorerie pour avancer automatiquement pour les salariés.

En plus de cela, il a été signifié par vous-même M. le Maire en janvier, en 2022 que cette association n'aurait plus de subvention, on trouve cela particulièrement "fort de café", on aimerait avoir une explication justement. Pourquoi plus de subvention en 2022 ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il s'agit de café, je ne suis pas sûr que cela soit la raison des choses. Je vais commencer par répondre à M. Gerbot après je reviendrai sur les propos de M. Vanhecke.

Les difficultés des clubs de tennis sur la ville de Roanne, elles sont connues et reconnues par la Fédération Française de Tennis, c'est lié à une baisse d'effectifs. Quand vous avez effectivement un dimensionnement en termes d'usage d'équipement, dimensionné à des effectifs et que les effectifs baissent, un moment donné nous avons trop d'équipements au regard des pratiquants. Nous nous sommes retrouvés, durant l'année 2019 en particulier, face à ce dilemme, en sachant que les deux équipements avaient besoin d'investissements lourds pour pouvoir envisager l'avenir, sauf que nous n'avons pas pu envisager l'avenir pour les deux sites, et qu'il aurait été gabegie financière que d'investir sur les deux sites des clubs qui étaient tous les deux en diminution d'effectifs.

Nous avons effectivement fait un choix, qui est un choix politique, mais qui est aussi un choix technique, raisonné et qui a été validé par la Fédération Française de Tennis, qui était de dire « nous allons investir mais sur un seul site, et nous demandons aux deux clubs de se regrouper pour pouvoir profiter du nouvel équipement, lui capable d'accueillir les deux clubs l'ensemble des licenciés des deux clubs ».

Nous avons tenu cet engagement. Il se trouve que parmi les deux clubs, l'un des clubs n'a pas souhaité s'engager là-dessus et a refusé de fusionner, libre à lui de décider de ne pas fusionner, mais libre à la municipalité aussi de poursuivre la logique de la stratégie qui a été mise en place, c'est-à-dire de continuer à investir que sur un seul site, et par conséquent de penser à la reconversion du site de Mâtel, ce que nous faisons puisque nous engageons sur Mâtel un projet qui est la création d'un dojo en lieu et place des courts couverts.

Vous dites « il faut permettre, garantir à tous l'accès au tennis les gens du quartier de Mâtel », pardon, mais il ne s'agit pas pour la Ville de garantir l'accès des habitants d'un quartier et à un club, il s'agit de garantir aux roannais en général l'accès à une discipline sportive.

Nous garantissons effectivement à tous les roannais l'accès à une discipline sportive sur un site, qui est celui de la rue de Commières et qui a été entre temps rénové, qui est capable d'accueillir l'ensemble des adhérents du tennis de cette ville de Roanne.

Nous garantissons l'accès, et là-dessus tous ceux et toutes celles qui veulent pratiquer le tennis à titre privé, familial ou au contraire avec un projet sportif, pour faire de la compétition, pourront le faire sur les équipements de la Ville de Roanne, et avec un club qui est le nouveau club "Tennis Club de Roanne", qui accueille tout le monde, à des conditions tarifaires qui sont celles que pratiquait Mâtel. C'est-à-dire que, hier moi adhérent de Mâtel je peux demain devenir adhérent dans les mêmes tarifs que ceux que je pratiquais. Il n'y a aucune discrimination, au contraire, et un accès à des équipements qui sont beaucoup plus neufs, beaucoup plus récents, beaucoup plus qualitatifs.

A partir du moment où la municipalité décide d'investir un site et de ne soutenir qu'un seul club, il faut effectivement en tirer les conséquences. Nous avons annoncé, je ne les ai pas pris en traître, nous avons reçu, j'ai reçu, Gilles Passot était présent, le club de Mâtel pour leur annoncer qu'effectivement, à l'issue de la saison 2022, en juillet 2022, ils n'auront plus accès au site de Mâtel puisque celui-ci fera l'objet de travaux, pour se transformer en dojo.

On leur laisse effectivement plus qu'une saison, je les ai vus c'était fin d'année dernière, on leur laisse plus qu'une saison pour pouvoir prendre leurs dispositions et rejoindre soit le club de Roanne, soit éventuellement d'autres clubs de l'agglomération qui sont peut-être plus proches pour eux, je pense à Mably pour certains.

Là aussi, il faut tirer les conséquences de la subvention au club, et nous avons dès cette année parce qu'il y a aussi un manque d'activité, baissé pas seulement les subventions au club de Mâtel, mais à d'autres activités c'est normal, la baisse de 56 % que vous évoquez est tout à fait réelle, et vous l'avez rajouté d'autant plus qu'ils ont quand même une trésorerie, heureusement pour eux confortable, qui ne les mettra pas en péril.

Compte tenu du fait que 2021 qui est la somme que nous allons voter, leur permet de mener leurs activités qui, malheureusement et cela nous n'y pouvons rien, sont mécaniquement réduites par la crise sanitaire.

Aujourd'hui, nous avons une ligne qui est claire, qui est que l'équipement sur lequel évolue le club de Mâtel sera transformé, fermé et par conséquent soit le club peut rester, c'est une association elle est libre d'exister, mais à partir du moment où elle ne pratique plus son activité sur les terrains de la Ville, il n'y a plus de raison d'en apporter un financement. Je rappelle que tous les financements sont apportés dans l'intérêt général et pas seulement pour quelques intérêts particuliers.

Je reviens maintenant à l'intervention de M. Vanhecke, il y a effectivement une reconduction expresse parce que nous nous sommes rendus compte que les années précédentes, c'était des reconductions soit tacites soit il n'y avait pas de reconduction. J'ai souhaité d'ailleurs c'est valable pour tous les partenariats, toutes les conventions, que nous ayons vraiment des termes et qu'on se revoit à l'issue de ces termes pour repartir sur des conventions. Là il y a une reconduction expresse qui va jusqu'au 31 juillet 2022, est-ce qu'il y aura une nouvelle convention avec Mâtel ? Je ne le crois pas. Il faut être honnête, 31 juillet 2022 il n'y aura pas de nouvelle convention.

Par ailleurs, je vous fais observer que le club a d'ores et déjà signé la convention que nous vous proposons ce soir, il en a accepté les termes et les objectifs, et il ne voulait pas en signer une autre. Aujourd'hui, nous validons une convention que nous leur avons proposée et qu'ils ont déjà décidé de signer.

Monsieur Gerbot : Cette convention d'objectifs et de moyens a été signée en janvier, et dans cette convention, il y avait entre autre une condition qui disait qu'il fallait que ce club augmente ses effectifs, et effectivement ils ont signé cela, et là vous parlez d'effectifs comme quoi il y a de moins en moins d'adhérents, mais pourquoi faire signer cela en janvier et au mois de mars, pourquoi leur envoyer une convention de mise à disposition dans laquelle il est inscrit que ce club à partir du 31 août 2022, ne sera plus là ? Deux mois seulement après avoir fait signer la convention objectifs et moyens.

Monsieur le Maire : La convention part du 1^{er} juillet 2021, donc bientôt, pour aller l'année prochaine en 2022, là vous parlez de la convention précédente ?

Monsieur Gerbot : Oui je parle de la convention qui a été signée en janvier, qui va jusqu'au 31 décembre 2021, or la convention d'objectifs et moyens, or deux mois après au mois de mars, ils reçoivent une convention de la Ville de mise à disposition, leur disant qu'ils peuvent rester jusqu'au 31 août 2022, deux mois après.

Monsieur le Maire : M. Gerbot, j'ai compris. Lorsque nous les avons reçus, il était question qu'ils quittent les lieux plus tôt et puis ils ont demandé à pouvoir aller au moins jusqu'à la fin de la saison 2022. On a accédé à leur demande, on va maintenant jusqu'en juillet 2022.

Monsieur Gerbot : Août il y a écrit dessus, 31 août 2022.

Monsieur le Maire : Oui un mois cela compte, vous avez raison. 31 août parce que je ne pense pas que les entreprises démarrent les travaux au mois d'août, effectivement ils pourront jouer jusqu'au mois d'août.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella)

CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec Mâtel Sports Roanne Tennis

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 heures 07.

Le Secrétaire,



Mahdi NOUIBAT

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération